



Home > Newsletter (toutes les éditions)

Partagez | Imprimer | PDF

NORMALISATION

SERVICES

SHOP

La SNV

Affiliation

SNV Academy

Calendrier d'événements

Actuel

Newsletter (toutes les éditions)

Centre de contact

FAQ

Glossaire

Sitemap

MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ : LA RÈGLE SUISSE



Les infrastructures dévolues aux transports privés et publics sont aujourd'hui saturées et leur potentiel d'expansion est limité. Comme il paraît illusoire de vouloir rationner la mobilité, la Suisse devra en passer par des mesures d'organisation de la mobilité et d'aménagement du territoire.

Les systèmes de management de la mobilité représentent l'une des interventions possibles. La nouvelle règle SNR 15500:2016 «[Systèmes de management de la mobilité - Exigences et lignes directrices pour son utilisation](#)» arrive donc à point nommé, puisqu'elle propose à la fois une méthodologie et un outil de mise en œuvre webbasé : mobiplan.ch.

Le volume des transports ne cesse d'augmenter

L'Office fédéral de la statistique relève que les prestations de transport des moyens de transport publics et privés ont doublé depuis 1970. Depuis 1980, le transport du fret a augmenté de 85%.

Cette progression entraîne une augmentation du coût des bouchons, qui atteint 1,6 milliards de francs selon l'Office fédéral du développement territorial. Et la tendance à l'augmentation du trafic ne devrait pas s'inverser de sitôt. Dès lors, une optimisation des flux de circulation s'impose à l'évidence. Les pouvoirs publics doivent y contribuer, mais des mesures volontaires sont également envisageables. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) encourage dans le cadre de [suisseénergie](#) ainsi le programme «gestion de la mobilité dans les entreprises (GME)» pour encourager ces dernières, ainsi que les collectivités, à privilégier les formes de mobilité les plus économes en énergie et en ressources naturelles.

Un guide pour les systèmes de gestion de la mobilité

C'est dans le cadre de l'encouragement de la [GME](#) qu'est née l'idée d'un guide consacré à la question. Les normes d'assurance-qualité (ISO 9001) et de management environnemental (ISO 14001) ont été récemment révisées. Une norme de sécurité au travail et de protection de la santé (ISO 45001) va suivre. Toutes les normes ISO consacrées aux systèmes de management présentent aujourd'hui la même structure, et c'est celle-là qu'adopte également la règle nationale suisse et le guide pour les systèmes de management de la mobilité créées par l'Association Suisse de Normalisation (SNV). Quant au fond, la règle s'inspire très largement de l'ISO 14001, dont elle reprend les éléments en les précisant dans le domaine de la gestion de la mobilité. La nouvelle SNR montre ainsi comment les impacts environnementaux de la mobilité peuvent être évalués lors la détermination des aspects environnementaux. De grands principes du management environnemental comme la prise en

compte du cycle de vie ou l'amélioration permanente sont repris tels quels. La règle peut inspirer un système de management environnemental ou être utilisée telle quelle comme outil de gestion de la mobilité.

Exigences à satisfaire par un système de management de la mobilité

Comme pour tous les systèmes de management [ISO](#), c'est la direction générale de l'organisation qui est responsable du système : c'est elle qui adopte, par exemple, une politique de la mobilité et les objectifs y relatifs, alloue les ressources nécessaires et organise les processus internes de l'organisation en fonction de critères de la mobilité. Au cœur de tout système de gestion de la mobilité figure la détermination des aspects significatifs de la mobilité. Il s'agit d'apprécier les impacts des mobilités que l'organisation peut influencer. Un élément est réputé significatif dans la mesure où il contribue de façon significative à une condition environnementale pertinente. L'identification des éléments significatifs exige la prise en compte des cycles de vie. Ainsi, on ne dira pas que les émissions de CO2 d'une voiture électrique sont nulles. La détermination des aspects significatifs de la mobilité suppose qu'on dresse un écobilan détaillé qui porte sur des émissions polluantes - gaz à effet de serre, oxyde d'azote, particules fines - mais aussi le bruit, les coûts, la protection de la santé et la sécurité. Les indicateurs agrégés comme les écopoints (UBP) sont contre-indiqués parce qu'ils ne reflètent pas de façon suffisamment fidèle le contexte des impacts du trafic.

Les aspects significatifs de la mobilité font l'objet d'une amélioration continue au moyen de mesures et d'objectifs vérifiables.

Application du système de management de la mobilité

[Mobiplan.ch](#) est un outil en ligne produit par suisseénergie dans toutes les langues nationales qui permet de configurer un système de gestion du trafic en laissant un maximum de liberté à l'utilisateur : ainsi, le système de gestion pourra être mis en place sur une démarche systémique ou orienté vers l'action complète ou partielle.

Une fois saisies les informations concernant l'organisation et le raccordement au réseau de transport le kilométrage peut être enregistré.

Pour chaque type de trafic, il y a le choix entre plusieurs moyens de transport. A la base des données écobilans la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont présentées. En partant d'une compilation d'exemples, l'organisation peut alors faire des choix et prendre des mesures. Si les kilométrages sont saisis pendant plusieurs périodes de suite, l'outil permet de visualiser l'amélioration continue dans les rapports. [Mobiplan.ch](#) contient enfin une liste détaillée de mesures de contrôle et d'audit commentées pour assister les organisations qui désirent mettre en place ou évaluer leur système de management de la mobilité.

Efficacité des systèmes de management de la mobilité

Les effets produits par le [programme GME](#) ont fait l'objet de plusieurs études. Les coûts moyens de CHF 300 par tonne de CO2 économisés par des mesures de mobilité semblent élevés. L'application de la [règle suisse](#) et du l'outil en ligne [mobiplan.ch](#) sont de nature à améliorer l'efficacité et l'efficacité des systèmes de gestion de la mobilité.

Auteur: Gabriel Caduff, responsable du groupe de travail [SNR 155000:2016 Systèmes de management de la mobilité](#), codirecteur de Tensor Consulting AG chargée de développer [mobiplan.ch](#).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Marcel Schulze, mail : marcel.schulze@snv.ch, tél .: +41 52 224 54 24

Commander cette règle auprès du shop en ligne de la SNV :

Disponible dès aujourd'hui en allemand :

[SNR 155000:2016](#)

Pour précommander la règle en français, cliquez ici :

